

Réf. : CR/200407/216

Madame Élisabeth BORNE
Ministre de la Transition écologique et
solidaire
246, boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

et

Monsieur Didier GUILLAUME
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75349 PARIS SP 07

Paris, le 7 avril 2020

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Nous souhaiterions vous alerter sur l'appel à l'aide lancé par de nombreuses associations pour la protection animale, comme la Société protectrice des animaux (SPA), L'Arche des Associations ou encore le Collectif Pattes Mauves, concernant l'impossibilité d'adopter des animaux en cette période de confinement.

Si le confinement est une mesure indispensable et nécessaire pour lutter contre la propagation du Covid-19 et sauver des vies humaines, il en va malheureusement tout autrement pour les animaux abandonnés et accueillis par nos refuges.

Du fait de la restriction de déplacements sur le territoire national, les particuliers ne peuvent plus adopter des animaux. Or, les refuges pour animaux n'ont, eux, pas cessé leurs activités qui sont essentielles pour la protection et le bien-être animal. Ils continuent ainsi à recueillir les animaux abandonnés, dont beaucoup viennent de fourrières. Abandons en constante augmentation du fait des fausses informations quant à la transmission du Covid-19 par les animaux domestiques...

Sans adoption possible, les refuges commencent à être saturés et ne pourront bientôt plus recueillir de nouveaux animaux. Lorsque la capacité d'accueil des refuges viendra à saturation, les fourrières se verront contraintes d'euthanasier les animaux abandonnés, faute de places disponibles.

Il en va également de même pour les élevages de chiens ou de chats de race qui doivent pouvoir continuer à faire acquérir leurs animaux.

Outre la problématique évidente quant à la protection animale, il existe un risque sanitaire non négligeable, que ce soit dans les refuges ou les élevages et, à termes, dans nos rues. Cette problématique sanitaire viendrait alors s'ajouter à la situation actuelle déjà très sensible que nous avons à affronter.

Il est donc urgent que les associations, refuges et élevages puissent reprendre les adoptions afin d'éviter que s'ajoute à la crise sanitaire actuelle une crise pour nos animaux. Nous ne pouvons les laisser mourir.

Aussi, nous vous remercions très sincèrement par avance, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, de bien vouloir étudier la possibilité d'une dérogation de déplacement pour cause d'adoption animale. Cette dérogation, pour qu'elle soit valide, pourrait être, par exemple, délivrée par les refuges ou élevages aux particuliers, sur le modèle du justificatif de déplacement professionnel.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Aurore BERGÉ
Samantha CAZEBONNE
Fabienne COLBOC
Bérangère COUILLARD
Typhanie DEGOIS
Audrey DUFEU SCHUBERT
Joël GIRAUD
Olivia GRÉGOIRE
Dimitri HOUBRON
Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE
Guillaume KASBARIAN
Fadila KHATTABI
Anissa KHEDHER
Claire O'PETIT
Anne-Laurence PETEL
Florence PROVENDIER
Laëtitia ROMEIRO DIAS
Laurianne ROSSI
Liliana TANGUY
Huguette TIEGNA
Stéphane TROMPILLE
Alexandra VALETTA-ARDISSON
Corinne VIGNON
Hélène ZANNIER

